

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

CONSEILLER

ACCOMPAGNER

FORMER

SENSIBILISER

INFORMER

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Je tiens tout d'abord à saluer l'ensemble des acteurs de notre territoire : élus, partenaires, adhérents et habitants. Chacun, à sa manière, contribue à faire vivre nos communes et à porter des projets essentiels pour leur développement et leur cadre de vie.

Dans cette dynamique collective, vous pouvez compter sur le CAUE de l'Ardèche. Cet outil, au service de tous, apporte un conseil neutre et indépendant, rendu accessible grâce au soutien du Département, afin d'éclairer les choix et accompagner les initiatives.

Je suis fier d'en assurer la présidence.

Depuis plusieurs mois, nous avons engagé une évolution du CAUE afin de le rendre plus lisible, plus réactif et encore plus proche des attentes du terrain. Cette transformation vise à renforcer son rôle auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé, en prise avec les réalités et les initiatives à l'œuvre en Ardèche.

L'Ardèche est en effet un territoire riche d'initiatives et d'expérimentations. Le CAUE a vocation à accompagner ces nouvelles manières de faire, à les révéler et à les partager.

Ce rapport d'activité, sous forme de revue, témoigne de la diversité des actions menées chaque année au service des communes et de leurs habitants. Il reflète également l'engagement constant du Département aux côtés du CAUE, pour soutenir son action dans la durée.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Christian FEROUSSIER
Président du CAUE de l'Ardèche
Vice-Président du Département de l'Ardèche

LES ACTEURS DU CAUE EN 2025

L'équipe
 Antoine AUBINAIS - Directeur
 Jules ABEL - Conseiller Paysagiste
 Isabelle BARUT - Assistante administrative et d'accueil
 Wesley BAUDEZ - Infographiste
 Kévin DOUSSAINT - Conseiller Paysagiste
 Roxane FLEURY - Conseillère Architecte
 Julie GODEL - Conseillère Architecte
 Sabine GUIDUBALDI - Conseillère Architecte - Urbaniste
 Alisson JEAN-VERMOREL - Conseillère Architecte - Économiste de flux
 Guyline MAGNIEZ - Conseillère environnement
 Séverine MONDINO - Chargée de projets culturels
 Hélène PAGE - Conseillère Urbaniste
 Jean-Luc PRAS - Comptable
 Myriam VAUTHIER-SOKOLOV - Conseillère Architecte - Urbaniste
 Patrick YIU - Conseiller Architecte

Membres de l'État
 Anne BRONNER, directrice de la DDT et un représentant de la DDT
 Thierry AUMAGE, directeur académique des services de l'Éducation nationale représenté par Cécile BODDAERT
 Jean-François VILVERT, architecte des bâtiments de France

Membres des collectivités locales
 Christian FEROUSSIER, président du CAUE, conseiller départemental
 Sandrine CHAREYRE, vice-présidente du CAUE, conseillère départementale
 Laurence ALLEFRESEDE, conseillère départementale
 Pierre MAISONNAT, conseiller départemental
 Laurent MARCE, conseiller départemental
 Marc Antoine QUENETTE, conseiller départemental
 Ingrid RICHIOUD, conseillère départementale

Les membres adhérents
 95 communes / 9 communautés de communes
 11 organismes divers et particuliers

Représentants des professions concernées
 Robert DUCHAMP, représentant le syndicat des architectes de l'Ardèche
 Florine LACROIX, représentant l'association régionale de la fédération française du paysage
 Julien MOUNARD, représentant le syndicat des géomètres-experts Drôme-Ardèche / suppléant : Sylvain NYSIK
 Céline VIDALLET, représentant le Conseil régional de l'ordre des architectes / suppléant : Joël BELMONTE

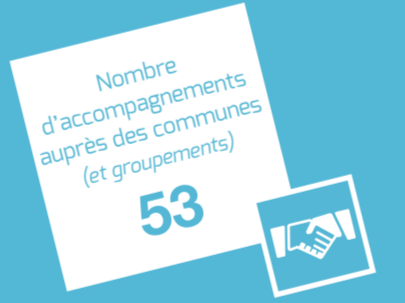
Membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans
 Guy BOUCHER, adjoint au maire de Jaujac
 Francis DOUILLET, vice-président de SOIHA Ardèche
 Patrick FOURCHEGU, maire de Boucieu-le-Roi, membre du bureau du CAUE
 Hélène LACROIX, trésorière du bureau du CAUE
 Brigitte MOREL, secrétaire du bureau du CAUE
 Hervé OZIL
 Robert ROUX, vice-président du CAUE

Personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement
 Alexandre MALFAIT, paysagiste DPLG
 Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques

Représentant élu par l'ensemble du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative
 Wesley BAUDEZ

Personnes invitées avec voix consultative
 Aurélien MOURIER, président de la Chambre d'agriculture
 Michèle GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron
 Ali Patrick LOUAHALA, représentant de l'AMF 07
 Fabienne MUNOZ, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat
 Marc SOUTEYRAND, président de la chambre de commerce et d'industrie
 Dominique PALIX, présidente d'honneur du CAUE de l'Ardèche

2025 LE CAUE EN QUELQUES CHIFFRES



COMPTE DE RESULTAT 2025

CÔTÉ DÉPENSES

Les charges de fonctionnement ont été maîtrisées avec une variation de +1% par rapport à l'exercice 2025. Une gestion attentive des dépenses du quotidien a permis cette maîtrise.

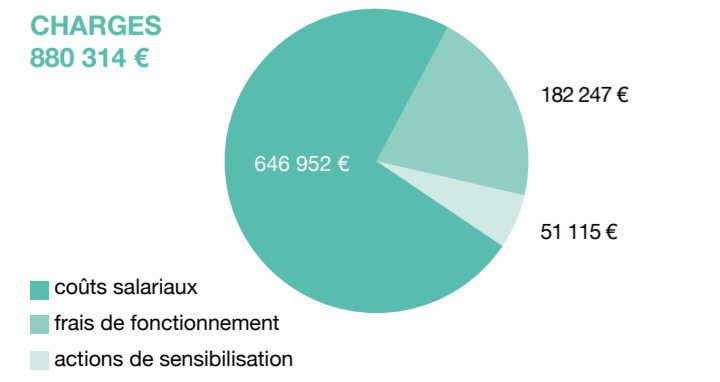
Les frais de sous-traitance (travaux d'infographie), la dotation aux amortissements, la provision pour les indemnités de fin de carrières augmentent.

Les autres honoraires (Sens et idée), les frais de déplacements, frais de colloques et séminaires diminuent.

Les charges de fonctionnement ont ainsi augmenté de 1 727 euros entre 2024 et 2025.

Concernant les actions portées par le CAUE, les dépenses ont été inférieures au budget prévisionnel, certaines actions n'ayant été qu'en partie engagées, ayant engendré moins de dépenses que prévu ou ayant dû être reportées. L'action de reconquête des centres bourg et le projet collectif ont été reportés sur l'exercice 2026.

Les charges liées au personnel sont en baisse (-54 070 euros entre 2024 et 2025). Cela est dû essentiellement à deux arrêts maladies longue durée non remplacés et la mise en place de deux temps de travail thérapeutique.



CÔTÉ RECETTES

La part départementale de la taxe d'aménagement affectée par le Département au CAUE est la principale ressource financière. Elle a diminué de 3% en passant de 800 000 euros à 776 000 euros en 2025.

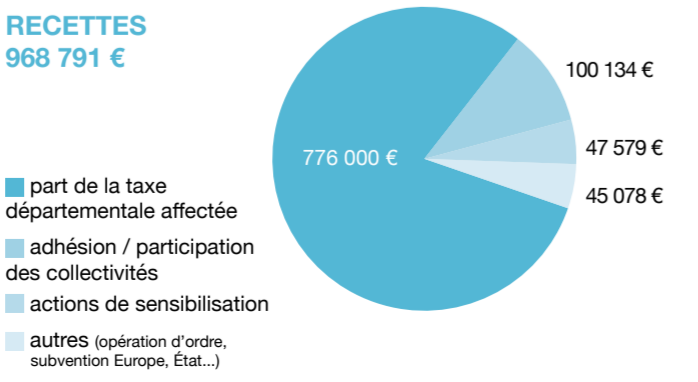
Les recettes liées aux conventions avec les communes et communautés de communes sont en retrait pour 2025 (78 954 euros), en partie à cause des élections municipales prévues en mars 2026.

Le montant des adhésions est en progression par rapport à 2024 et représente 21 180 euros. Concernant les recettes liées au programme d'actions, face à l'autofinancement du CAUE sur fonds propre, des subventions ont été mobilisées (DDT, ARS, FONDS VERT).

L'année 2025 s'est achevée sur un excédent de 88 478 euros. Cet excédent sera affecté au fonds associatif. Le dernier exercice déficitaire est 2022 avec -132 577 euros. Le CAUE a pu stabiliser ses fonds propres. Sur la période 2023-2025 c'est 224 737 euros de résultats positifs cumulés.

Cette situation reste cependant fragile et demandera une gestion attentive du budget du CAUE compte tenu des incertitudes liées à l'impact du taux d'inflation sur les charges de fonctionnement, de la nécessaire maîtrise de la masse salariale pour maintenir les capacités d'intervention de l'équipe, des fluctuations du montant des conventions et adhésions.

L'avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Département de l'Ardèche pour la période 2024/2028, signé le 12 décembre 2025 a modifié le montant cible pour 2026 à 700 000 euros. Ce montant cible sera précisé chaque année.



ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le CAUE de l'Ardèche se met au service des communes ardéchoises pour les accompagner dans leurs projets d'aménagement, de construction et de planification. Dans un territoire majoritairement rural, où l'ingénierie fait parfois défaut, cet accompagnement constitue un appui précieux, permettant aux élus de bénéficier d'un regard expert, neutre et adapté aux réalités locales.

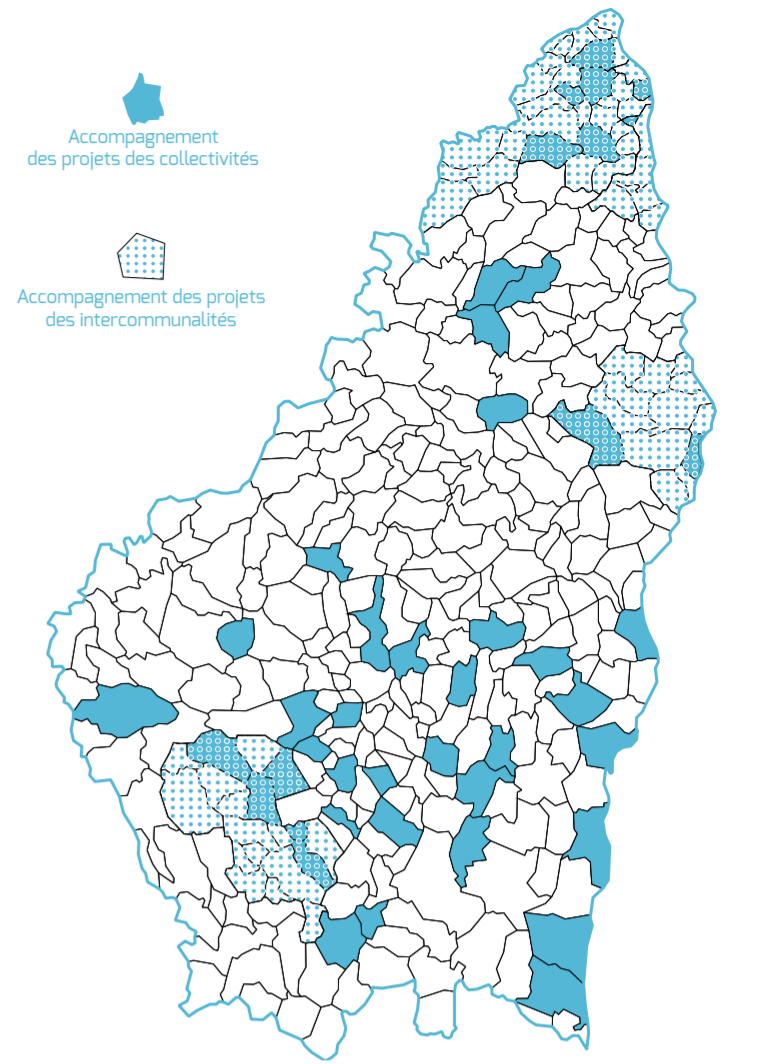
Le CAUE intervient sur des thématiques variées : architecture (bâtiments publics, stratégie bâtiminaire), urbanisme (projets de quartiers, documents d'urbanisme) et paysage (espaces publics, aménagements paysagers, cours d'école).

Chaque accompagnement débute par un état des lieux approfondi : analyse du site, des usages, du patrimoine et des contraintes, afin de clarifier les enjeux et d'aider la collectivité à formuler une commande adaptée.

Sur cette base, le CAUE propose des scénarios d'aménagement, permettant d'explorer différentes hypothèses de projet. Ces propositions intègrent des objectifs qualitatifs, des premières estimations financières et des éléments de faisabilité, afin d'aider les élus à se positionner en toute connaissance de cause.

L'accompagnement se poursuit jusqu'aux premières étapes opérationnelles : aide à la définition du programme, identification des compétences à mobiliser, appui à la consultation de la maîtrise d'œuvre.

Par sa proximité, sa pédagogie et sa capacité à relier les enjeux architecturaux, urbains et paysagers, le CAUE de l'Ardèche constitue un partenaire essentiel pour accompagner les communes dans des projets cohérents, durables et ancrés sur le territoire Ardéchois.



- Baix / Balazuc / Beaumont / Boffres / Bourg-Saint-Andéol
- Communauté de communes Annonay Rhône Agglo
- Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie
- Communauté de communes Porte DrômArdèche
- Communauté de communes Rhône Crussol / Chassiers
- Félines / Grospièrres / Joyeuse / Lachamp-Raphaël
- Lachapelle-sous-Aubenas / Lavilledieu / Montréal
- Nozières / Pailharès / Peaugres / Prades / Prunet
- Rochemaure / Rochessauve / Rocles / Roiffieux
- Saint-Priest / Sampzon / SCoT du Grand Rovaltain
- Soyons / Saint-Andéol-de-Vals / Saint-Basile / Saint-Clair
- Saint-Étienne-de-Lugdarès / Saint-Étienne-de-Valoux
- Saint-Félicien / Saint-Jean-le-Centenier
- Saint-Julien-le-Roux / Saint-Laurent-sous-Coiron
- Saint-Marcel-d'Ardèche / Saint-Martin-sur-Lavezon
- Saint-Maurice-d'Ibie / Saint-Priest / Valgorge
- Vallées-d'Antraigues-Asperjoc / Vernon
- Vernosc-lès-Annonay / Villeneuve-de-Berg / Viviers



PRADES

PROJET DE REQUALIFICATION DE LA PLACE CENTRALE DU VILLAGE

La commune de Prades a engagé, avec l'appui du CAUE de l'Ardèche, une réflexion pour requalifier sa place centrale, un espace stratégique situé au croisement de plusieurs axes structurants et au cœur de la vie locale. À la suite de la rénovation de la traversée du village, l'enjeu était de redonner à cette place une véritable qualité d'usage, en dépassant les aménagements successifs réalisés au fil du temps pour retrouver une vision d'ensemble cohérente.

Le CAUE a accompagné la commune dès les premières étapes, en réalisant un diagnostic global du cœur de village. Cette analyse a permis de mettre en évidence les atouts du site, ses contraintes, mais aussi les enjeux liés aux usages quotidiens : organisation du stationnement, place des équipements (terrasse, pétanque, kiosque), qualité des espaces ombragés ou encore lisibilité des circulations.

Une attention particulière a été portée à la concertation avec les habitants et les acteurs locaux. Ces temps d'échanges ont permis de recueillir un regard essentiel sur les usages, enrichissant la réflexion et les orientations du projet.

Sur cette base, le CAUE a élaboré des scénarios d'aménagement visant à valoriser la place comme un véritable lieu de vie, adapté aux usages du quotidien comme aux temps festifs. Les propositions intègrent des principes de sobriété, de végétalisation, de gestion raisonnée du stationnement et de prise en compte des enjeux climatiques, sur la base de références inspirantes.

Cet accompagnement illustre la capacité du CAUE à structurer une démarche de projet partagée, en articulant analyse, concertation et propositions, pour faire émerger une vision qualitative et durable d'un espace public en milieu rural.





SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS
REQUALIFICATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DES SERVICES DU SITE DE LOISIRS DU RIEUTORD

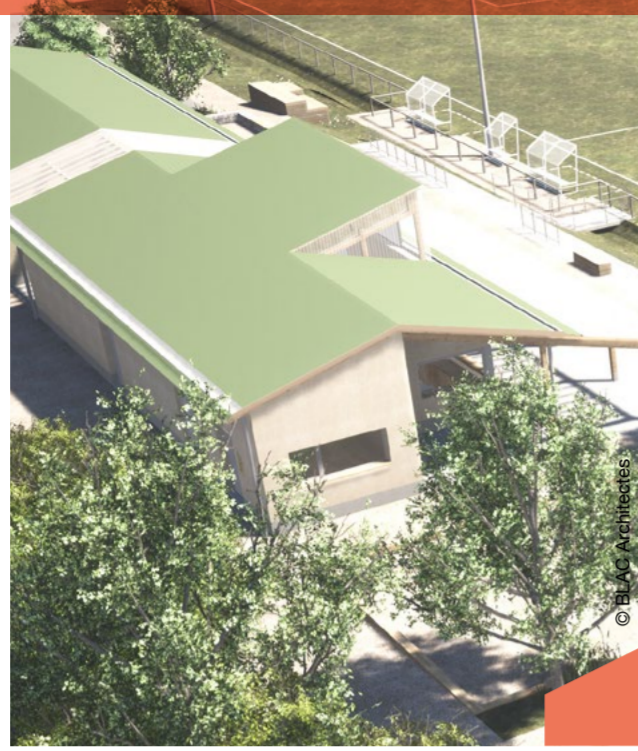
La commune, labellisée « Village de caractère », souhaite adapter son territoire aux effets du changement climatique. Son centre ancien, très minéral, est particulièrement exposé aux fortes chaleurs. Dans ce contexte, la municipalité engage une requalification du site de loisirs du Rieutord afin d'améliorer le cadre de vie et les services offerts aux habitants et visiteurs.

Déjà apprécié pour son caractère boisé, le site présente un fort potentiel naturel. Le projet vise à en faire un véritable îlot de fraîcheur en renforçant la végétalisation, en limitant les surfaces imperméables et en préservant les arbres existants. Cette démarche de renaturation contribue à réduire les effets des îlots de chaleur, à favoriser la biodiversité et à améliorer le bien-être général.

L'ambition est également de structurer un espace convivial et attractif, intégrant des activités de loisirs, sportives et culturelles, ainsi que des services de restauration. Pensé pour tous les publics, le site proposera des espaces de détente, de promenade et de rencontre, favorisant les usages intergénérationnels et associatifs.

Dans une logique de transition écologique, plusieurs actions sont prévues : démolition d'un bâtiment énergivore situé en zone inondable et reconstruction plus compacte hors zone à risque, fermeture de la piscine publique au profit d'équipements moins consommateurs en eau, installation de brumisateurs, réduction et désimperméabilisation des surfaces bitumées, recyclage des matériaux et amélioration des accès doux (piétons et vélos). L'ensemble du projet s'inscrit dans une stratégie durable visant à renforcer la place de la nature, du confort climatique et des usages collectifs.

Ce projet illustre ainsi une démarche exemplaire d'adaptation locale, conciliant attractivité du territoire, transition écologique et qualité de vie.



SAINT-PIRIEST
UN NOUVEL ÉQUIPEMENT DÉDIÉ AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Devant la fréquence des rencontres sportives et les besoins croissants des associations de loisirs, la commune a lancé en 2023, une réflexion sur le local sportif du stade Belon. Elle désire se doter d'un équipement fonctionnel, économe, performant et simple d'usage.

En effet, l'actuel bâtiment des vestiaires, auto-construit par les membres du club de football dans les années 80, est devenu vétuste. Il ne répond plus ni aux attentes des pratiquants, ni à certaines normes. En matière thermique, il est loin d'être vertueux et n'offre plus aujourd'hui le niveau de confort attendu. Il est, par exemple, impossible d'organiser un moment convivial sur place après un match. C'est pourquoi l'équipe municipale a décidé de s'atteler à ce projet. Cet équipement sera adapté à la pratique sportive mais aussi à l'organisation de moments conviviaux ou statutaires (réunions de préparation de manifestations, tenue d'assemblées générales, réception du club des vétérans). Il sera ouvert principalement au club de football mais aussi à certaines associations.

Au delà du bâtiment, ce sera l'occasion de réaménager les abords immédiats afin de permettre entre autres la pratique de la pétanque, au quotidien pour les membres du club et de manière plus officielle lors de l'organisation de compétitions.

Le CAUE a donc accompagné les élus dans la phase « faisabilité », au cours de laquelle la question de conserver l'actuel bâtiment dans un souci de frugalité plutôt que de le déconstruire, se posait ; mais c'est au concepteur qu'il a été demandé de trancher.

Au printemps dernier, le projet est passé en phase opérationnelle puisqu'une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée, le mandataire est l'agence B.L.A.C. Architectes et Associés à Aubenas. Le bâtiment devrait être livré en septembre 2027.

Le verdict est tombé ! Au regard de toutes les contraintes, le bâtiment existant sera démoli au profit d'un équipement tout neuf.



SAINT-JULIEN-LE-ROUX
LA MAIRIE FAIT PEAU NEUVE

La période de confinement a fait prendre conscience à l'équipe municipale que la salle du conseil s'avérait inadaptée à ses besoins, car trop petite et peu vivable. C'est pourquoi les élus ont missionné le CAUE de l'Ardèche pour réfléchir à la réhabilitation de ce bâtiment. Après la présentation de différents scénarios, la commune a choisi de passer à la phase opérationnelle en privilégiant la solution d'une rénovation / extension du bâtiment existant plutôt qu'une démolition partielle.

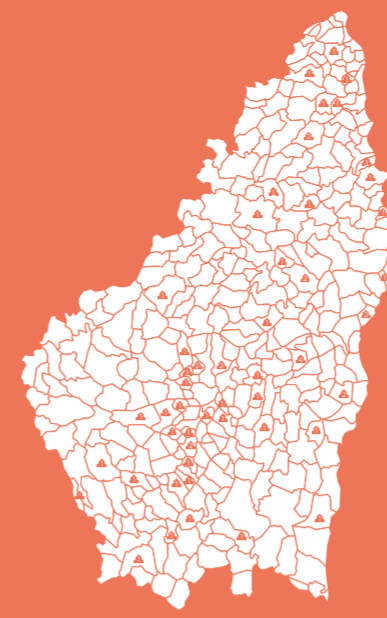
En mai 2025, l'agence CabCab Architecture a été recrutée pour mener à bien l'opération. Des choix conceptuels forts et frugaux ont été pris par le concepteur et le groupe d'élus en charge de suivre le projet :

- Les murs de la partie neuve ainsi que la toiture seront en ossature bois isolée avec de la paille ;
- Les menuiseries extérieures et la charpente seront fabriquées avec du châtaignier massif ardéchois ;
- Le bardage et la toiture seront réalisés avec des planches de réemploi ;
- Les gradines et le sol d'une partie de la cour seront revêtus de béton désactivé dont les granulats seront extraits du site ;
- Un préau assurera la transition entre l'intérieur et l'extérieur de la partie neuve. Il procurera ombre et protection à toutes les activités qui s'y dérouleront ;
- En matière d'aménagement, des gradins abrités par le préau assureront la transition entre le parvis de la mairie et le talus boisé au sud du terrain.

La volonté communale d'offrir à tous les habitants un équipement confortable, pratique, polyvalent est en bonne voie. La livraison du projet est prévue pour fin 2027.



LE CONSEIL AUX PARTICULIERS, GUIDER LES PORTEURS DE PROJETS PRIVÉS



Des permanences architecturales auprès des particuliers sont proposées soit en présentiel à Privas, soit à distance, environ 3 fois par mois. Les conseils à distance ont toujours la préférence des habitants, car ils permettent plus de flexibilité et de couvrir l'ensemble du territoire.

En 2025, plus d'une centaine de foyers ont bénéficié de conseils. 40 rendez-vous ont été donnés en visio, 25 en présentiel et 25 par téléphone.

Dans un contexte de transition énergétique, on peut vérifier la nécessité d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation. Les conseils prodigués ne se limitent pas aux notions techniques de construction bioclimatique, de patrimoine ou d'éco-construction. Ils proposent des pistes d'amélioration de qualité des espaces et de qualité de vie des habitants. Dans le cadre de ces rendez-vous, les conseillers donnent des outils pour s'inscrire dans une démarche de projet, celui d'habiter un lieu dans sa singularité.

Les thématiques principalement abordées sont la rénovation des bâtis anciens en centre bourg ou en secteur plus diffus, l'adaptation des logements aux personnes vieillissantes ou à d'autres changements de vie, l'aménagement de bâtiments d'activités et la compréhension des règlements d'urbanisme.

L'objectif de ces conseils est d'éclairer la prise de décision et d'orienter les projets dans une démarche de qualité, c'est aussi un moyen de mettre en lien les particuliers avec d'autres structures départementales qui œuvrent à l'amélioration du bâti (ALEC 07, SOLIHA, service ADS...).



SAINT-ÉTIENNE-DE-VALOUX
RÉHABILITATION, EXTENSION ET CONSTRUCTION

Suite à l'acquisition de bâtiments et de terrains situés dans le centre-bourg, la commune a souhaité confier au CAUE de l'Ardèche une mission de programmation d'équipements, de logements et d'espaces publics. Il s'agissait de l'aider à affiner les contours de son projet et de l'outiller pour de futurs échanges avec les acteurs de l'aménagement et opérateurs en construction.

Les tènements sur lesquels elle souhaite intervenir sont en effet particulièrement stratégiques : ils concernent à la fois des équipements en activité à relocaliser (mairie et bibliothèque), une ancienne école qui porte des enjeux forts de mémoire collective, une ancienne maison d'habitation et des espaces publics précieux pour la vie de village (berges du ruisseau de Torrenson). L'ensemble est contraint par l'existence d'un risque d'inondation.

L'intervention du CAUE de l'Ardèche a permis de mettre en avant les enjeux dominants du site, de travailler, sur hypothèses, les accès et programmes des projets bâtis de réhabilitation, extension et construction neuve, et d'alimenter une bibliothèque de références pour aider les élus à mettre leurs intentions en image.

La synthèse de ces éléments doit accompagner les élus, à terme, dans leurs échanges et négociations avec les différents acteurs du projet (EPORA, bailleurs publics, etc.) en vue d'une future sortie opérationnelle.



LACHAMP-RAPHAËL
REQUALIFICATION D'UN BÂTIMENT VACANT

Ce projet s'inscrit dans une volonté municipale de renforcer la dynamique du village et de développer une offre de logements adaptée.

Une première phase d'analyse a permis d'étudier les caractéristiques architecturales du bâti, ses contraintes et son potentiel d'évolution. Sur cette base, le CAUE a exploré différentes possibilités d'aménagement visant la création de plusieurs logements, en veillant à leur qualité d'usage et à leur insertion dans le contexte local. Une approche budgétaire a également été réalisée afin d'évaluer la faisabilité économique de l'opération.

Ce travail, mené en étroite collaboration avec la commune, a été particulièrement riche grâce à l'implication du maire, investi et désireux de voir émerger une nouvelle offre de logements en centre-bourg. Les échanges se poursuivent aujourd'hui pour envisager les suites du projet avec la nouvelle équipe municipale.



SAINT-BASILE
RECONVERSION DE L'ANCIEN TEMPLE DE LAPRAS

La commune de Saint-Basile est propriétaire de l'ancien temple, aujourd'hui désacralisé. Ce dernier, situé dans le hameau de Lapras proche de Lamastre, bénéficie de toutes ses aménités. L'équipe en place s'est interrogée sur le devenir de ce bâtiment. Plusieurs choix ont émergé : gîte d'étapes, logements, salle culturelle, programme mixte alliant hébergement et réception.

Dans un premier temps, le CAUE de l'Ardèche a réalisé un diagnostic du site et du bâtiment avant d'avancer les premiers enjeux. Si le temple présente un potentiel architectural intéressant, sa reconversion induit d'importants travaux quel que soit le programme choisi. Cette première étape a aussi été alimentée par les suggestions et besoins des habitants.

Après la synthèse du retour des habitants, il s'est agi dans un second temps de développer les différentes hypothèses programmatiques. Certaines ont été écartées car difficile à subventionner.

Au fil de l'accompagnement, les élus ont pu laisser mûrir le projet et la transformation en salle culturelle est devenue l'idée la plus plausible. C'est pourquoi deux visites de temples reconvertis en salle culturelle ont été organisées, une première à Saillans et une seconde à Champis. Ces temps, alliant visite architecturale et échanges entre élus, ont permis d'affiner le programme et de mettre en avant les bonnes conditions de fonctionnement d'un tel équipement.

En ce qui concerne le temple de Lapras, le projet demeure toujours en réflexion car faire vivre un tel équipement requiert un investissement financier et humain que la commune ne peut pas mettre en œuvre actuellement.



DAVÉZIEUX
UNE JOURNÉE DANS LA PEAU D'UN OU D'UNE ARCHITECTE-URBANISTE

Comprendre la ville consiste à mener une enquête, d'abord à partir de cartes anciennes et ensuite en allant arpenter, observer les rues, les places, les bâtiments, leurs formes, leurs couleurs et tant d'autres détails. C'est par ce biais immersif que deux classes de CM1/CM2 de l'école Sainte-Marguerite à Davézieux ont été initiées au métier de l'aménagement et invitées à découvrir le centre de Davézieux. L'enquête a permis de comprendre qu'au siècle dernier, la commune était avant tout agricole, pour preuve la présence de portes cochères et de cours intérieures, éléments caractéristiques des fermes traditionnelles. Au delà de l'observation visuelle, les élèves ont été amenés à sentir, ressentir, fermer les yeux, écouter les sons. Après cette initiation, ils réfléchiront avec leurs enseignantes à redessiner la place de l'église. Qui sait, cette intervention suscitara peut-être des vocations...



PRUNET

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS EN CŒUR DE VILLAGE

Le CAUE de l'Ardèche a accompagné la commune de Prunet dans la requalification de ses espaces publics en cœur de village, avec l'objectif de renforcer l'attractivité et la convivialité du centre-bourg.

À partir d'une analyse des lieux, de leurs usages et de leurs potentialités, une démarche participative a été engagée auprès des habitants. Cette concertation a permis de faire émerger des attentes et des envies, constituant une base de travail pour orienter le projet.

Le CAUE a ensuite traduit ces éléments en propositions d'aménagement, en caractérisant les différents espaces et leurs fonctions. Le projet aboutit ainsi à une organisation complémentaire : un espace dédié à la convivialité et aux temps festifs, un lieu plus apaisé propice à la détente, au jeu et à la lecture, et un espace accueillant le marché ainsi que des activités de loisirs, valorisé par un belvédère ouvert sur le grand paysage.

La commune de Prunet va désormais contacter une équipe de paysagistes / constructeurs pour dessiner et réaliser le projet.



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le 4 décembre 2025, à l'occasion de la réunion plénière des Villages de caractère d'Ardèche® à Jaujac, le CAUE a officialisé son partenariat avec l'ADT 07 pour l'accompagnement des prochains villages candidats à la labellisation. En effet, dans le cadre de son plan tourisme 2024-2028, le Département souhaite ouvrir l'accès au label Villages de caractère d'Ardèche® à de nouveaux territoires forts d'une qualité et d'une singularité qui méritent d'être mis en avant dans le réseau. Il s'agit également de favoriser l'équilibre de la répartition des villages labellisés sur le territoire ardéchois et notamment au profit du nord et de l'ouest du territoire.

Ainsi, sur la période 2025/2026, le CAUE de l'Ardèche accompagnera 3 villages candidats dans un format qui privilégie le travail de terrain et la concertation avec les élus locaux. La mission comprendra également un accompagnement spécifique aux enjeux de végétalisation des villages.

La convention devrait être renouvelée deux fois par la suite pour parvenir à l'accompagnement de 9 villages candidats au total.

SCOT DU GRAND ROVALTAIN

OSER LA DENSITÉ EN MILIEU RURAL

Le SCoT du grand Rovaltain, qui couvre un périmètre bi-départemental, a été approuvé en 2016. Depuis octobre 2022, il fait l'objet d'une révision, justifiée notamment par l'élargissement de son périmètre à 7 nouvelles communes ardéchoises.

Outre l'évolution de ses contours, la révision porte aussi sur la mise en conformité avec différents documents régionaux et les propres orientations du SCoT (un SCoT nouvelle génération et bioclimatique).

Le CAUE de l'Ardèche et de la Drôme ont été missionnés pour nourrir les orientations bioclimatiques et plus particulièrement sensibiliser les élus à de nouvelles « formes urbaines et architecturales attractives, adaptées aux besoins des villages ruraux ». À l'heure de l'économie du foncier, le modèle de la maison individuelle au milieu de la parcelle n'est plus de mise.

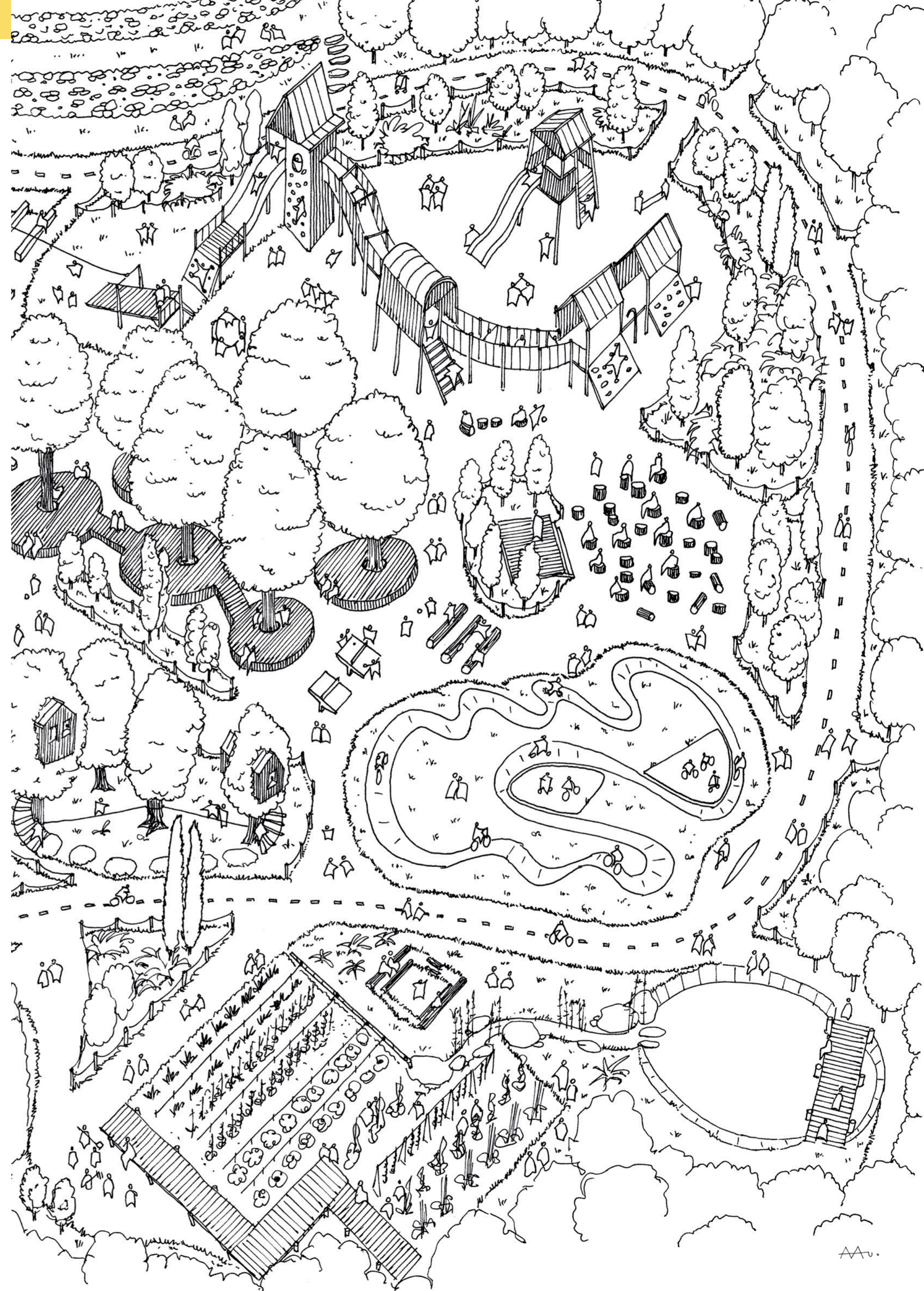
La méthode choisie pour répondre à la demande a pris la forme de 3 ateliers thématiques avec le groupe de travail des élus.

Entre le printemps 2024 et le printemps 2025, 3 temps participatifs ont été proposés :

- ▼ **Temps 1** : Atelier « sensibilisation et acculturation au projet d'urbanisme » ;
- ▼ **Temps 2** : Atelier « sensibilisation aux enjeux paysagers » ;
- ▼ **Temps 3** : Atelier « contenu des fiches d'opérations remarquables ».

La mission est désormais achevée, les élus disposent donc de 12 fiches illustrées par 6 opérations ardéchoises et 6 opérations drômoises.

Concilier économie du foncier, formes urbaines denses et de qualité en milieu rural, est possible.



La commune de Prunet souhaitant mener une démarche participative pour l'aménagement de la place du village, j'ai, en tant que Maire, fait appel au CAUE de l'Ardèche.

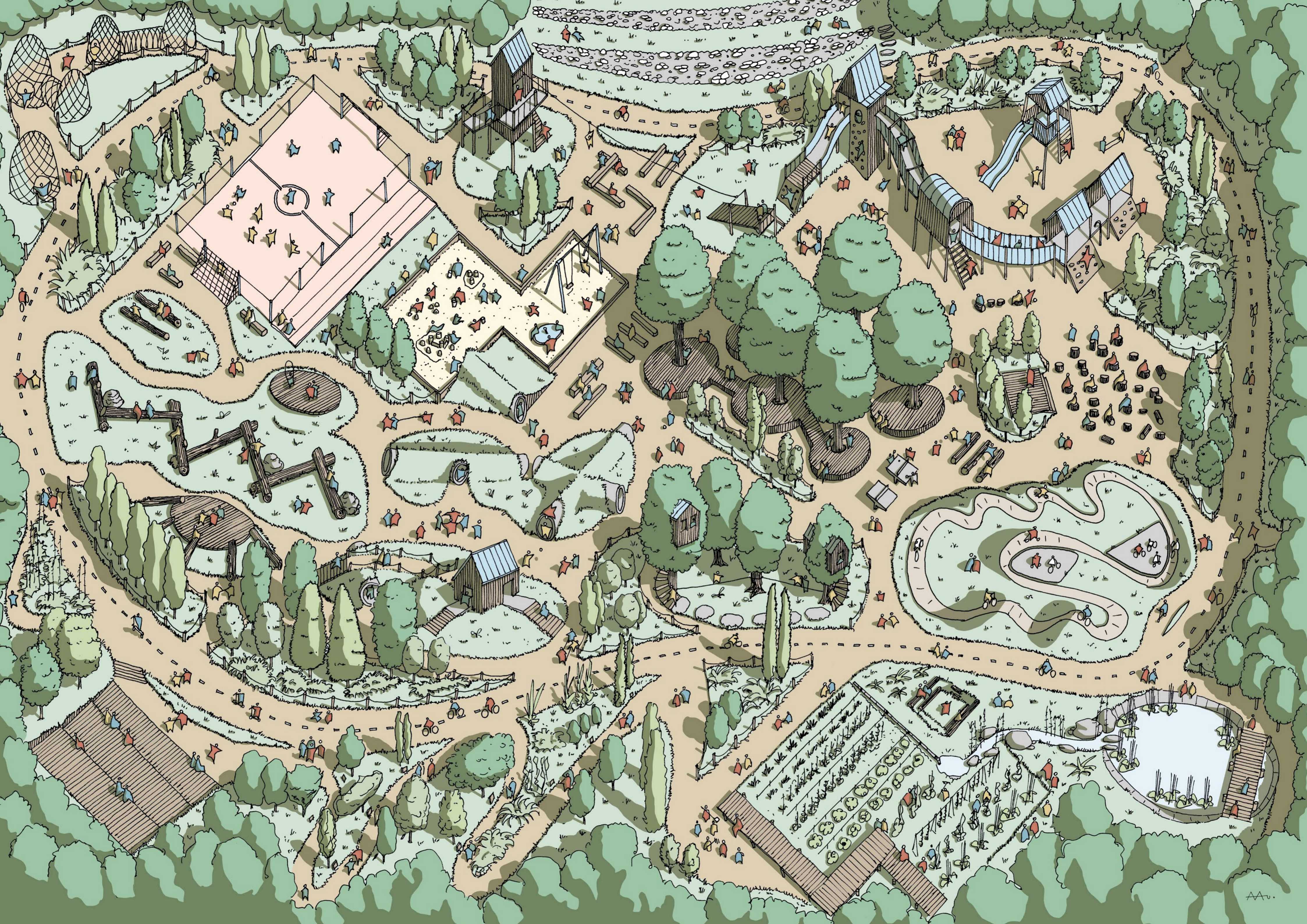
Ce projet a tout de suite reçu un avis positif. Nous sommes très satisfaits de la participation de la structure CAUE car nous avons été écoutés, conseillés. Les réunions avec la population ont permis à chacun de s'exprimer et nous attendons avec impatience la réalisation avec les habitants.

Pour la partie architecturale proprement parlée et l'aide à la construction, nous avons fait aussi appel à l'atelier Bivouac.

Les deux structures sont très complémentaires et nous avons hâte que les travaux commencent.

Laurence ALLEFREDE
Maire de PRUNET







SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Dans le cadre des objectifs de transition écologique et de frugalité des aménagements, la sobriété foncière apparaît comme une nécessité. À tous les niveaux de l'armature territoriale, il est nécessaire de favoriser un aménagement du territoire plus mesuré en réaction aux formes urbaines qui ont conduit à l'étalement urbain des dernières décennies.

Afin de favoriser ces nouvelles approches, la sensibilisation des élus locaux est nécessaire pour partager une vision positive de la sobriété foncière. Il apparaît ainsi important de valoriser des démarches exemplaires, de partager des témoignages d'élus, de communiquer sur les outils existants, et de faire connaître les partenaires mobilisables par les collectivités.

Dans ce cadre, la DDT et le CAUE de l'Ardèche ont souhaité formaliser un partenariat pour la conception et la valorisation d'outils de sensibilisation à la sobriété foncière, et ce en perspective de l'installation des nouvelles équipes élues à l'issue des élections municipales du printemps 2026.

Ainsi, l'année 2025 a pu être consacrée à la définition et à la mise en œuvre du projet via :

- ▶ la recherche et l'accompagnement d'un prestataire pour la réalisation de 2 films ;
- ▶ la conception et la formalisation d'une plaquette sur la sobriété foncière.

L'ensemble est actuellement en cours de finalisation.



VILLENEUVE-DE-BERG

ZAC DES COMBETTES

La commune de Villeneuve-de-Berg travaille sur l'extension de son centre-bourg sur le secteur des Combettes depuis le début des années 2000. À ce titre elle a enclenché une procédure de ZAC en 2006, puis l'élaboration d'une étude de composition urbaine et paysagère pour ensuite adapter son document d'urbanisme.

Après quelques années de pause, le projet a été réactivé par les élus. La commune a parallèlement été retenue par le programme Petites Villes de Demain et bénéficie d'un soutien pour la revitalisation de son territoire.

En raison de l'ampleur et du caractère stratégique du projet des Combettes, la collectivité a souhaité s'entourer du CAUE de l'Ardèche pour l'accompagner dans l'engagement d'une nouvelle réflexion stratégique et de programmation en mesure de fiabiliser le projet dans ses dimensions innovantes, dans sa viabilité économique, et dans le portage du projet et sa procédure.

Durant l'année 2025, le CAUE de l'Ardèche a pu accompagner le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire pour réaliser l'étude de programmation, en suivre l'évolution et le contenu au sein des comités technique et de pilotage.

L'étude est actuellement en cours de finalisation, les prochaines décisions porteront sur le montage opérationnel et les acteurs de l'aménagement à solliciter.

VERNON

RÉALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

Cette petite commune d'Ardèche méridionale a engagé durant l'été 2025 la mise en œuvre opérationnelle d'un lotissement communal. Ce dernier prévoit la construction de un à deux logements communaux et la commercialisation de deux lots à bâtir sur les fondements d'un urbanisme et d'une architecture sobres et vertueuses.

Ce travail est l'aboutissement d'un accompagnement du CAUE de l'Ardèche, en particulier sur la « juste » programmation du projet, aussi petit soit-il, sur son montage financier et sur les valeurs portées par la collectivité. Cet aspect a notamment été approfondi par la biais de visites d'opérations sorties de terre et de l'exploration de références d'opérations similaires qui ont permis d'affiner les ambitions des élus pour leur propre projet. Les notions de frugalité, de réemploi, de vivre-ensemble, d'accessibilité économique ont pu émerger, de même que l'enjeu d'adaptation au réchauffement climatique et l'inscription paysagère de l'opération sont ressortis comme primordiaux pour la réussite du projet.

L'équipe retenue pour mener à bien ce travail est représentée par Paysage de Brousse, mandataire paysagiste (le Teil, 07), avec GEOSIAPP et Atelier 3A.



BOFFRES

PLAN D'ACTION COMMUNAL

La commune œuvre activement, et ce depuis plusieurs années déjà, à la mise en valeur de son territoire. En ce sens, elle a déjà réalisé beaucoup de projets pour l'amélioration de l'accueil des visiteurs et la qualité du cadre de vie de ses habitants.

Souhaitant désormais s'inscrire dans une démarche de candidature au label Villages de caractère d'Ardèche®, elle a sollicité le CAUE pour l'élaboration d'une stratégie de valorisation et, en particulier, un état des lieux du bourg centre, la formulation d'enjeux d'aménagement et de construction / réhabilitation, la hiérarchisation des actions à mener en vue d'une candidature à la labellisation.

Une réflexion plus approfondie, liée au portage d'un site stratégique par EPOA et aux projets urbains formulés dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, a également été menée sur l'entrée Ouest du bourg. Elle a abouti à la réalisation d'un plan de recommandations en matière d'accès, de valorisation patrimoniale et paysagère, d'espaces publics et d'implantation de logements au contact du site du château.

Cette mission, toujours d'actualité, est menée en association étroite avec l'ADT 07 dans le cadre du partenariat signé pour l'accompagnement des territoires candidats au label Villages de caractère d'Ardèche® sur la période 2025/2026.



La ZAC des Combettes est un projet d'ampleur sur la commune de Villeneuve-de-Berg. Ce tènement d'un peu plus de 3,5 ha est situé à proximité immédiate du centre-bourg et constitue une pièce majeure de la stratégie de revitalisation définie dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Pour ce projet ambitieux mais complexe, nous avons sollicité l'accompagnement du CAUE en phase de programmation urbaine. Plus précisément pour engager l'étude qui était nécessaire à cette étape. L'appui à l'écriture du cahier des charges de l'étude a permis d'enrichir la méthodologie et les objectifs concrets.

Le soutien à la sélection puis au suivi des prestataires a permis de fiabiliser les résultats à toutes les étapes. Très présent tout au long de la démarche, le CAUE a constitué une ressource précieuse pour accompagner les élus et les partenaires dans la conduite du projet. L'apport du CAUE a aussi été de proposer des références locales cohérentes qui ont contribué à nourrir la réflexion des élus.

C'est une vraie réussite qui illustre la complémentarité de l'accompagnement du CAUE avec l'ingénierie PVD.

Joseph BOUREZ
Chef de projet PVD





LACHAPPELLE-SOUS-AUBENAS
UN CENTRE HISTORIQUE RÉNOVÉ

Le CAUE de l'Ardèche a accompagné la commune dans une réflexion approfondie sur l'adaptation de son cœur historique, hérité de la période médiévale, aux enjeux contemporains. Le projet a été conçu en concertation avec les habitants afin de valoriser les espaces publics et renforcer l'attractivité du centre-bourg.

Le programme d'aménagement privilégie les mobilités douces et la place du piéton, tout en créant un cadre de vie plus agréable, végétalisé et rafraîchissant. Il intègre également des équipements adaptés à de nouveaux usages, favorisant la convivialité et la qualité de vie au quotidien.

Cette transformation ambitieuse, pensée dans une logique de long terme, s'inscrit dans une dynamique globale de réactivation et de revitalisation du centre historique.



Nous avons fait appel au CAUE de l'Ardèche pour accompagner notre commune dans la réflexion que nous souhaitons mener sur une place située en cœur historique du bourg. Nous sommes aujourd'hui très satisfaits du travail mené.

Attachés à une relation de proximité avec nos habitants, nous souhaitons expérimenter une démarche de concertation. Le CAUE a su créer un espace de dialogue où habitants et commerçants ont pu s'exprimer et être écoutés sur les orientations de projet envisagées.

Le travail conduit avec les élus a permis d'aboutir à des orientations de projet à la fois simples et ambitieuses, répondant aux attentes locales. Le CAUE a su s'adapter au contexte de notre petite commune, en proposant des modalités d'accompagnement et une procédure adaptée, permettant d'inscrire le projet dans le temps sans fragiliser les finances communales.

Nous avons particulièrement apprécié l'appui au recrutement du maître d'œuvre, qui a permis d'éclairer les choix des élus. Cet accompagnement global, à la fois souple et expert, a été déterminant pour la réussite de notre démarche.

Sandrine GENEST
Maire de LACHAPPELLE-SOUS-AUBENAS



FÉLINES
UN PLAN GUIDE POUR REPENSER LES ENTRÉES DU BOURG

Avec la commune, le CAUE de l'Ardèche a mené une réflexion globale d'aménagement visant à repenser les entrées du bourg, mieux marquer les seuils et encourager le développement des mobilités douces au quotidien.

Le CAUE de l'Ardèche s'est attaché à penser l'intégration des secteurs d'urbanisation récente, souvent en situation de « satellites » résidentiels, afin de mieux reconnecter au bourg historique. Cette action se traduit principalement par un travail sur les mobilités actives (marche, vélo), en dégagant des espaces dédiés, en renforçant la sécurité des déplacements et en affirmant la présence du végétal.

Pour structurer cette ambition dans le temps, le CAUE a accompagné la commune dans le recrutement d'un paysagiste concepteur chargé d'élaborer un plan guide, véritable feuille de route permettant de hiérarchiser les actions et d'inscrire les futurs aménagements dans une vision d'ensemble cohérente.



SOYONS
REPENSER LA VÉGÉTALISATION DU CŒUR DE BOURG

Aux côtés des élus et des services techniques, le CAUE de l'Ardèche a engagé une réflexion globale sur la place du végétal dans le bourg, comme levier d'amélioration du cadre de vie et d'adaptation aux enjeux climatiques. Un travail d'arpentage des espaces publics, suivi d'un état des lieux partagé, a permis d'identifier les espaces à valoriser, les aménagements à faire évoluer et les manques en matière de végétalisation.

Cette analyse a mis en évidence le secteur de la mairie et ses abords comme site prioritaire pour initier une première opération structurante et visible à l'échelle du bourg. Dans cette perspective, la commune a été accompagnée dans la rédaction d'un programme en vue du recrutement d'un maître d'œuvre paysagiste.

Cette démarche doit permettre d'engager, dès le prochain mandat, une action ambitieuse et progressive pour renforcer la présence du végétal et améliorer durablement le cadre de vie du centre-bourg.



SAINT-CLAIR
VALORISATION ET AMÉNAGEMENT DES PLACES DU CENTRE-BOURG

La commune de Saint-Clair, accompagnée par le CAUE de l'Ardèche, mène une réflexion approfondie sur la rénovation de son cœur historique suite à une réfection des réseaux en souterrain.

La réflexion de l'aménagement de la place centrale s'est élargie aux espaces publics connexes (cheminements piétons interquartiers, parkings, place et plaquettes environnantes) afin de végétaliser l'ensemble de ces espaces et de redonner toute la place au piéton.

Les aménagements de la place contribueront au maintien et à la valorisation du centre-bourg pour les habitants en créant au quotidien un cadre plus agréable, végétalisé et rafraîchissant.



BOURSE INTERCOMMUNALE DE DON DE PLANTES

L'automne étant la meilleure saison pour démultiplier les végétaux, le CAUE de l'Ardèche a organisé en décembre une bourse intercommunale de don de plantes. Cette action a pour objectif d'inviter les communes ayant des végétaux en surplus à les donner à celles qui n'ont pas les mêmes ou qui n'en n'ont pas. Ces dons/échanges de plantes s'accompagnent de conseils, de contacts et d'exemples à voir. La commune du Pouzin a accueilli les participants dans ses ateliers municipaux.



RÉINTRODUIRE LA NATURE DANS LES CŒURS DE VILLAGES

Le 11 décembre, la commune de Saint-Vincent-de-Barrès a reçu le CAUE de l'Ardèche pour une demi-journée de sensibilisation sur la nécessité et les moyens de réintroduire la nature dans les cœurs de villages. L'intérêt pour le patrimoine bâti et la pierre fait souvent oublier l'importance de la présence du vivant dans les villages. Au-delà de leur intérêt esthétique, les végétaux et les espaces verts jouent un rôle majeur pour lutter contre les îlots de chaleur, pour infiltrer les eaux ou pour maintenir une biodiversité animale. Durant cet après-midi, après un volet théorique en salle, les participants ont arpenté les rues pour envisager et partager des solutions à mettre en œuvre sur place ou dans leur commune.



SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE
CHEMINEMENT PIÉTON ENTRE LE CENTRE-BOURG ET LA FUTURE ÉCOLE

La commune de Saint-Marcel-d'Ardèche a sollicité le CAUE de l'Ardèche afin d'être accompagnée dans la réflexion d'aménager un cheminement piéton entre son centre-bourg et la future école envisagée à l'entrée de la commune.

En concertation avec le service des routes du Département, ce projet a permis de penser l'itinéraire idéal en vue d'une circulation douce apaisée et sécurisée pour les enfants. L'itinéraire étant à proximité immédiate du cimetière, des aménagements paysagers ont été proposés afin de connecter l'ensemble de ces équipements à la centralité, avec une volonté de mieux gérer les eaux pluviales et d'améliorer la qualité paysagère de l'entrée de ville.



PRIVAS
ATELIER JARDIN

Le 15 novembre, le CAUE a proposé de rencontrer les particuliers qui souhaitent des conseils pour leur jardin. Ces conseils ont été donnés via un atelier regroupant plusieurs personnes et animé par un paysagiste et un environnementaliste du CAUE. Après une première partie consacrée à définir les besoins et envies de chacun, un volet théorique a permis de rappeler les grands principes qui régissent l'aménagement paysager. Les participants regroupés ensuite en petits groupes ont exploité l'intelligence collective pour répondre à leurs questions spécifiques. Suite à l'atelier, une documentation sous forme de liens a été envoyée à chacun des participants.

Les prochains ateliers se tiendront dorénavant au printemps et à l'automne dans le nord et sud Ardèche.



CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE
VISITE DES PÉPINIÈRES SOUPE

Parce que planter un arbre est devenu un acte essentiel pour prévenir le changement climatique, le CAUE a organisé, le 26 juin, une visite des pépinières Soupe situées à Châtillon-sur-Chalaronne dans l'Ain.

Ouverte aux techniciens et élus des communes ardéchoises, cette visite a permis de voir toute la chaîne de production des arbres depuis le semis jusqu'au transport, en passant par les étapes nécessaires de transplantation et de taille. Les pépinières Soupe proposent une large gamme d'arbres adaptés aux besoins spécifiques des milieux habités par l'homme. Elles se consacrent également à la recherche sur la mycorhization pour la reconstitution des sols urbains.

Cette journée gratuite fut riche d'enseignements sur la façon d'aborder les soins à apporter aux arbres.



JOURNÉES DE SENSIBILISATION À LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES

Les 27 mars et 22 mai, le CAUE a organisé deux journées de sensibilisation à la végétalisation des cimetières en collaboration avec la communauté de communes de DRAGA dans le sud Ardèche et celle d'Annonay Rhône Agglo pour le nord. La loi Labbé, interdisant le désherbage chimique des cimetières, contraint les communes à déployer de nouvelles solutions qui soient esthétiques sans pour autant créer un surcroît de travail.

Le CAUE a réuni élus et techniciens pour envisager des solutions qui vont au-delà du simple verdissement des allées. Du cimetière enherbé à la forêt funéraire, en passant par le cimetière-parc, de nombreux exemples ont permis de montrer que l'interdiction de désherber pouvait être envisagée comme une opportunité plutôt qu'une contrainte.



LE RÉSEAU DES ACTEURS DE L'URBANISME DE L'ARDÈCHE RENFORCE SA DYNAMIQUE COLLABORATIVE

Le CAUE de l'Ardèche et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche assurent conjointement l'animation du réseau des acteurs de l'urbanisme en Ardèche. Ce réseau vise à favoriser les échanges, le partage d'expériences et la diffusion d'informations entre les professionnels et partenaires impliqués dans les questions d'aménagement du territoire.

En 2025, deux rencontres techniques ont permis de réunir les membres du réseau autour de thématiques communes. La première s'est tenue en visioconférence le 16 janvier 2025, tandis que la seconde a eu lieu en présentiel le 26 juin 2025. Ces temps d'échanges constituent des moments privilégiés pour renforcer les liens entre les acteurs, partager des retours d'expérience et faire évoluer collectivement les pratiques en matière d'urbanisme.

Depuis juin 2025, le réseau dispose également d'un nouvel outil de travail collaboratif : une plateforme dédiée, développée avec l'appui d'un groupe de travail restreint composé de membres du réseau.

Hébergée sur la plateforme Expertise Territoires, portée par le CEREMA, cette interface numérique a pour objectif de simplifier et de fluidifier les échanges entre les membres du réseau. À terme, elle a vocation à remplacer progressivement les échanges par courriel pour les invitations, les comptes rendus ou encore le partage d'informations.

La plateforme propose plusieurs fonctionnalités destinées à faciliter le travail collectif : un agenda partagé, un annuaire des membres, des espaces de partage de documents, un système de discussion ainsi qu'un module de questions-réponses.

Cet outil a été officiellement lancé lors de la rencontre technique du 26 juin 2025, marquant une nouvelle étape dans la structuration et l'animation du réseau des acteurs de l'urbanisme en Ardèche.



5 À 7 DE L'ÉCO-CONSTRUCTION LE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX EN MILIEU RURAL

Le CAUE de l'Ardèche a organisé une nouvelle édition des « 5 à 7 de l'éco-construction », un rendez-vous destiné aux professionnels et aux élus, consacré aux pratiques de la construction écologique.

Cette session, accueillie à Privas en partenariat avec l'ALEC 07, était dédiée au réemploi des matériaux en milieu rural. Trois intervenants ont croisé leurs regards : Thierry Gautier, tailleur de pierre à Saint-Montan, Célia Auzou, architecte au sein du collectif Re.Source, et Nelly Audigier, cheffe de projet Petites Villes de Demain pour la commune du Teil.

La rencontre a rassemblé de nombreux participants – architectes, artisans, constructeurs et acteurs publics venus de toute l'Ardèche – autour du retour d'expérience du Teil, marqué par le séisme, et devenu un terrain d'expérimentation du réemploi. Vous pouvez retrouver cette table ronde sur la chaîne youtube du CAUE de l'Ardèche.

Cet événement a été organisé avec le soutien de nombreux partenaires : ALEC 07, Département de l'Ardèche, Rénofuté, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, services de l'État, CAPEB Ardèche, Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, CMA Ardèche, CCI Ardèche et Fédération du BTP Drôme Ardèche.

ATELIER HORS LES MURS

RESTITUTION DES TRAVAUX ÉTUDIANTS À VILLENEUVE-DE-BERG

Le CAUE de l'Ardèche a participé à un atelier « hors les murs » à Villeneuve-de-Berg, permettant à des étudiants en architecture, urbanisme et sciences politiques de se confronter à un projet réel de territoire. Inscrit dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, cet atelier a porté sur les grandes orientations de développement du bourg et de son intercommunalité.

Encadrés par leurs enseignants, les étudiants ont travaillé sur des enjeux structurants : revitalisation du centre-bourg, habitat, commerce, espaces publics, transition énergétique ou encore gestion de l'eau et de l'agriculture. Le CAUE a accompagné cette démarche et pris part à la restitution des travaux auprès de la municipalité.

Les propositions présentées ont apporté des regards sensibles, ouvrant des pistes concrètes pour accompagner les dynamiques locales. Cet atelier illustre la richesse du dialogue entre formation, recherche et action publique.

Ce projet a été mené en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes, l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine, l'ENSAG et Sciences Po Grenoble.



LIEUX ÉDUCATIFS UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE POUR TRANSFORMER ET VÉGÉTALISER LES ESPACES UTILISÉS PAR LES ENFANTS

Espaces de vie et d'apprentissage quotidiens, les cours d'école et autres lieux éducatifs cristallisent des enjeux majeurs : environnementaux, sanitaires, sociaux et pédagogiques. Lieux de construction de la citoyenneté, ils constituent des leviers concrets pour adapter les territoires aux transitions en cours.

En 2025, le CAUE de l'Ardèche a renforcé son engagement en faveur de la transformation des cours d'école en poursuivant sa mobilisation au sein du groupe de travail départemental « Végétalisation des lieux éducatifs », soutenu par l'État via le dispositif « Fonds Vert ». Ce collectif réunit acteurs de l'éducation, de l'aménagement et partenaires institutionnels autour d'objectifs communs : accompagner des démarches transversales, exemplaires et reproductibles.

Cette année, le groupe de travail a poursuivi son action en initiant la « Semaine de la végétalisation des lieux éducatifs en Ardèche ». Cet événement phare a permis de valoriser les accompagnements finalisés à Peaugres et Joyeuse, tout en allant à la rencontre d'acteurs engagés et de réalisations inspirantes sur le territoire.

Cette dynamique partenariale constitue un appui structurant pour les collectivités souhaitant engager durablement la transformation de leurs écoles vers des espaces plus vivants, résilients et adaptés aux enjeux contemporains.

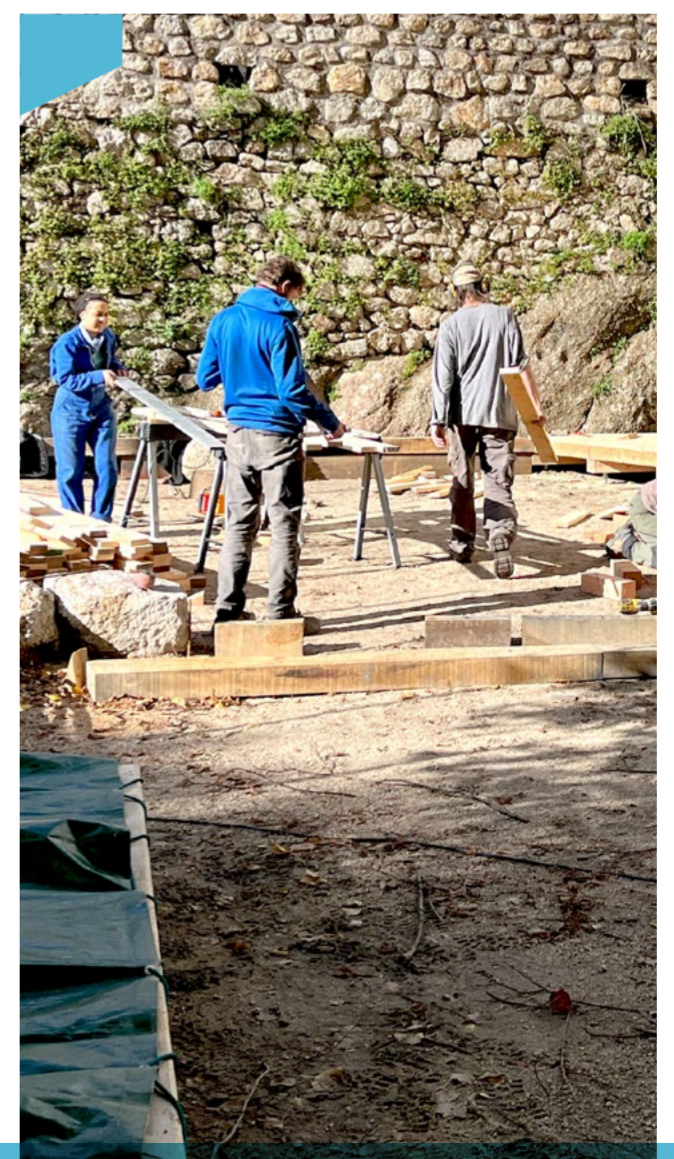


ROCLES RÉNOVER EN CONCERTATION LA COUR D'ÉCOLE

Le CAUE de l'Ardèche a accompagné la commune et l'école dans leur souhait d'adapter la cour aux enjeux contemporains. Conçu en concertation avec les enfants et l'équipe pédagogique durant l'année scolaire 2024/2025, le projet vise à améliorer le confort thermique estival ainsi que le bien-être et le développement des élèves.

Les espaces ont été pensés pour répondre à des usages variés : calme, motricité, manipulation, sociabilité et contact avec la nature.

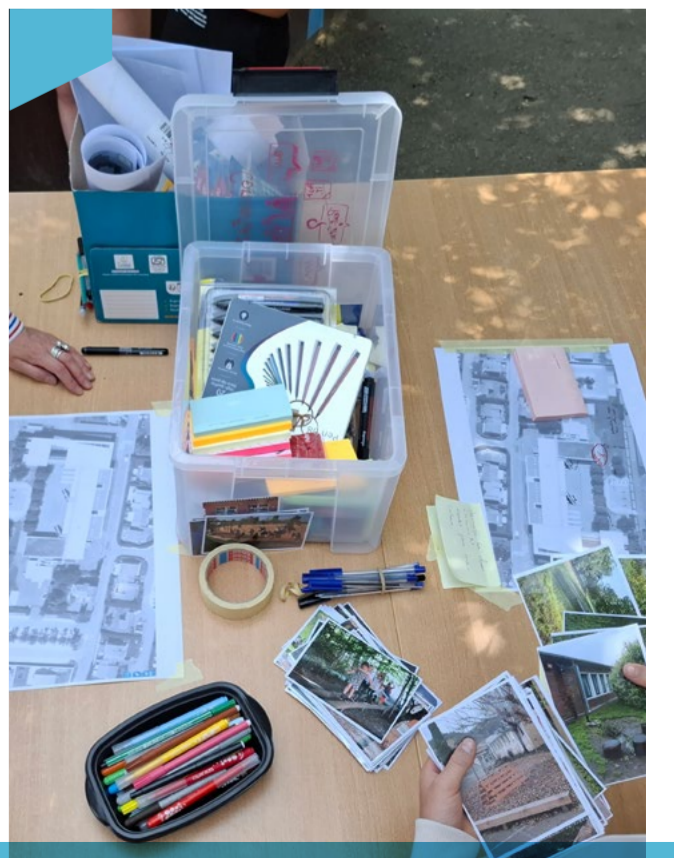
Cette démarche a permis de faire émerger un projet sobre, valorisant le réemploi de ressources et la participation des habitants lors de chantiers collectifs.



COURS DE COLLÈGE RENDRE LES ÉLÈVES ACTEURS DE LEUR CADRE DE VIE SCOLAIRE

Durant l'année 2025-2026 le CAUE de l'Ardèche a accompagné le Département dans la réflexion de végétalisation des cours des collèges d'Annonay (La Lombardière), du Pouzin, du Teil et de Saint-Péray. Il s'agit de mobiliser les élèves et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour d'actions visant à faire de la cour du collège un espace ombragé et végétalisé tout en apportant de nouvelles aménités telles que l'installation de bancs et banquettes à l'ombre des arbres et d'agrs sportifs dans des zones actives bien définies en concertation avec les élèves.

Ces projets de végétalisation permettent la création d'îlots de fraîcheur, la préservation des ressources en eau et l'adaptation du bâti à son environnement pour le protéger de la chaleur tout en favorisant la biodiversité. Le travail de concertation reste essentiel pour imaginer des aménagements qui pourront améliorer la qualité du cadre de vie et du cadre de travail quotidien dans les collèges.



QUELQUES TEMPS FORTS DU CAUE DE L'ARDÈCHE EN 2025

PLACES AUX FEMMES ! L'EXPOSITION

Viviers, Alba-la-Romaine, Rocles... L'exposition « Places aux femmes ! » a poursuivi son itinérance au cours de l'année 2025 et donné lieu à de riches échanges avec le public.

Un webinaire co-organisé par l'union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes et le CNFPT a également permis de montrer en quoi la place des femmes dans l'espace public est une composante d'un urbanisme favorable à la santé réussi.



PAYSAGES MOBILISÉS : UNE EXPOSITION POUR PENSER DEMAIN

À travers photographies, enquêtes de terrain, entretiens et ateliers, le CAUE de l'Ardèche a recueilli perceptions, émotions et questionnements autour des transformations environnementales.

Cette exposition propose ainsi un panorama sensible des liens entre les habitants et leur cadre de vie.

Plus qu'un simple regard, elle invite chacun à réfléchir aux évolutions en cours, aux inquiétudes comme aux espoirs, et à participer collectivement à la construction des paysages de demain.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CAUE DE L'ARDÈCHE

Réunis le mardi 30 septembre à Saint-Vincent-de-Barrès, les participants à l'Assemblée générale du CAUE de l'Ardèche ont partagé un moment riche en échanges et en convivialité.

Cette rencontre a permis de revenir sur le bilan des projets menés en 2024, de présenter la nouvelle organisation de la structure et de mettre en lumière les actions prévues pour 2025. Les participants ont également découvert le site du Rieutord, avant de clôturer la journée autour d'un moment chaleureux.



LES CAUE D'Auvergne- RHÔNE-ALPES RÉUNIS EN ARDÈCHE

Le CAUE de l'Ardèche a accueilli les CAUE de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une matinée de travail et de découverte. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger autour du projet stratégique porté à l'échelle régionale.

La journée s'est poursuivie à Saint-Félicien avec la visite de la Chapelle, ancien couvent reconverti en lieu culturel modulable, du tiers-lieu La Daronne dédié aux projets artistiques, et des Jardins du Couvent, conçus avec les habitants.







Caue
de
l'Ardèche

Conseil
d'architecture,
d'urbanisme et
de l'environnement

CAUE de l'Ardèche
2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

www.caue07.fr
04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr

 CAUE de l'Ardèche
 caue_ardeche

 CAUE de l'Ardèche
 @caue07000

Ardèche
LE DÉPARTEMENT